

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 55

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Séminaire des femmes de carrières juridiques

A Lausanne, du 2 au 6 septembre, s'est tenu un séminaire de la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, consacré au travail de la femme selon les conventions 100 et 111 du BIT (égalité de la rémunération et discrimination en matière d'emploi), au travail à temps partiel, au travail de la mère de famille. La Fédération, que préside Mme Yvonne Tolman-Guillard (France), a pour tâche de promouvoir, sur le seul plan juridique et social, les droits de la femme et de la famille. Elle a déjà consacré un séminaire au droit de la famille dans le tiers-monde ; elle a créé un centre de documentation réunissant des textes législatifs, des projets de loi, la jurisprudence relatifs au droit de la famille.

Le séminaire a groupé une quarantaine de juristes venues des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Israël, de Grèce, de Hongrie, de Pologne, de Hollande, de France, d'Italie et de Suisse. Mme J. Fisher (Berne et Lausanne), secrétaire de l'Association suisse des employés de banque, qui a représenté la Fédération à la 49e session de la conférence internationale du travail, à Genève, en juin dernier, a présenté son rapport sur les travaux de la session. La discussion a porté sur l'application que feront ou ne feront pas les gouvernements des conventions 100 et 111.

Des déléguées ont apporté des renseignements sur la protection juridique du travail de la femme mariée dans les législations socialistes, la situation juridique de la femme en Israël, les difficultés du travail à temps partiel (Mme Pearl Grobet et J. Fischer).

Les discussions ont été fort intéressantes et on y a entendu avec plaisir une ancienne connaissance, Mme M. Thibert (France), qui a appartenu au BIT et qui a été en relations suivies avec Emilie Gourd. Pour Mme Thibert et bien d'autres féministes, la pire ennemie de la promotion de la femme est bien la femme avec sa routine, ses mesquineries, sa peur de se compromettre et d'assumer ses responsabilités ; il faut également lutter contre la tradition à courte vue des orienteurs de professions qui ne savent pas sortir des professions traditionnelles pour les femmes. De tout cela est résultée la certitude, qu'on possédait déjà, que la conquête des droits civiques n'est rien. Le plus dur consiste, pour la femme capable, pour la femme évoluée, à conquérir sa place au soleil et à la conserver, en sachant concilier le travail professionnel et la vie de famille. Ce qui n'est pas nécessairement impossible.

Secrétaire du Conseil communal

Mlle Marguerite Steiner, fondée de pouvoir et chef du personnel à l'Innovation, à Lausanne, depuis 1962 membre du Conseil communal de Villeite, a été nommée secrétaire de cette assemblée, où elle remplace M. Louis Giroud, décédé.

Mlle Steiner est membre de la commission cantonale consultative pour les problèmes de la main-d'œuvre étrangère.

S. B.

COMMUNIQUÉ

Se priver d'un peu de superflu : la recette de la Journée de la Faim

Se priver d'un peu de superflu en ce dimanche 26 septembre, verser le fruit de l'économie ainsi réalisée au profit d'enfants déshérités ou de condition très modeste : telle est la recette prescrite par le MJSR pour observer convenablement sa traditionnelle Journée de la Faim.

Les dons de la Journée de la Faim constituent l'essentiel des ressources du MJSR. L'an dernier, 800 enfants nécessiteux ont bénéficié de l'aide apportée par le Mouvement de la jeunesse suisse romande, grâce aux recettes de la Journée de la Faim.

La tuberculose n'est pas vaincue

La tuberculose n'éveille plus la terreur que connaissaient nos parents, elle n'en reste pas moins la maladie infectieuse la plus répandue de notre pays : sur un total de 89 893 cas pris en charge en 1963 par nos ligues et nos dispensaires, 9500 ont dû être hospitalisés, dont 6400 étaient de nouveaux cas. Durant cette même année, plus de 4900 travailleurs étrangers ont été suivis dans nos dispensaires. Nous perdons encore de 600 à 700 malades chaque année.

D'autres pays ont une avance sur nous ; ils n'ont pas eu besoin de recourir à la contrainte ; l'éducation de la population a suffi. Notre pays est dans la course ; il ne s'agit pas de gagner une couronne ; il s'agit d'existences à protéger ou à traiter. L'Aide suisse aux tuberculeux a besoin de vous. Réservez bon accueil aux pochettes de cartes.

Une Genevoise pionnière de l'enseignement féminin en Roumanie

par Yvonne Cantacuzène

(Suite et fin)

Une autre terre de famille où Suzanne, son mari et leurs filles se rendaient pendant les vacances, était Balcoy, le domaine de leur tante la princesse Troubetzkoy. La vieille dame aimait à recevoir. En 1868, elle eut la visite du nouveau souverain, Charles Ier, qu'accompagnait le général-docteur Davila. La châteline les entretenait avec sa verve accoutumée d'un événement remontant à une trentaine d'années mais qui intéressa beaucoup le jeune souverain ; c'est qu'il y avait question du mariage de ses parents auquel la princesse avait assisté.

En cette même année 1868, le prince Charles de Hohenzollern avait épousé la princesse Elisabeth de Wied. Il la ramena en Roumanie. Celle qui devait être la poétesse Carmen Sylva montra, dès le début, de l'intérêt pour l'école qui dirigeait la femme qu'elle avait connue enfant à Neuville. Elle la convoqua à plusieurs reprises en audience privée, sans cérémonie. Suzanne Jaquemot, souvent embarrasée de problèmes difficiles à résoudre, retrouvait, après ces audiences, une vaillance nouvelle. Esprit large et éclairé, Elisabeth de Wied était féministe dans l'âme. Elle protégea, aidait toutes les œuvres sociales destinées à secourir la femme. Et surtout alors, cette Ecole centrale destinée à instruire pour la première fois, les Roumaines. Un recueil de ses pensées, dont elle fit cadeau à Suzanne Jaquemot, prouve les sentiments féministes de cette souveraine qui prit à cœur toutes les injustices, toutes les infortunes. « C'est par égoïsme, écrit-elle, que les hommes ont fait des lois plus sévères pour les femmes, sans se douter que par là, ils les élèvent au-dessus d'eux ». Et encore : « Souvent la vertu de la femme doit être bien grande

puisqu'elle doit suffire pour deux. » Son esprit d'équité libre de tout préjugé, déplorait le fait que les lois assignassent un rôle de subalterne, irresponsable à la mère à qui l'homme n'accordait le droit d'exister qu'en raison des enfants qu'elle lui donnait : « Quel douloureux spectacle, s'écrie Elisabeth de Wied, de voir l'enfant servir de refuge et de protection à celle à qui il doit la vie ! » Pensée qui renversait l'opinion admise pendant tant de siècles, à savoir que la femme n'était respectable que dans la maternité et ne possédait par elle-même, aucune valeur intrinsèque. Et cette pensée qui, sous une forme révélant qu'elle est due à la plume d'une poétesse, blâme les mariages iniques si fréquents à cette époque, de jeunes filles livrées à des hommes trop âgés ou à des débauchés : « Le soleil est le premier amoureux de la fleur. Pour les jeunes filles, le soleil est quelquefois une lampe à demi éteinte. Comment voulez-vous qu'elles s'épanouissent ? »

VI

La guerre éclata entre la Turquie et la Russie en 1877. Le prétexte en était le sort des chrétiens des Balkans que les Russes prétendaient vouloir protéger contre l'islam. La Roumanie accorda le droit de passage aux Russes, le Tsar s'engageant à respecter l'intégrité du territoire. De leur côté, les Turcs invitèrent les Roumains à leur prêter main-forte. Mais voyant qu'on ne faisait pas mine de se conformer à leurs ordres et que tout au contraire, on livrait passage à leur ennemi, ils se mirent à bombarder les localités riveraines du Danube.

Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans le déroulement des événements de cette guerre au début de laquelle, les Russes battus à plates coutures par les Turcs, demandèrent le secours de Charles de Roumanie. Sagement, il posa ses conditions, les fit accepter par le Tsar. L'armée roumaine franchit le Danube le 20 août 1877. Six jours plus tard, elle rendait maître des redoutes de Grivitz et de Plevna, en Bulgarie, où le généralissime Osman-Pacha s'était réfugié.

Quelques années auparavant, la Croix-Rouge avait été fondée en Roumanie par le Dr Davila. La souveraine organisa un hôpital où les dames roumaines donnèrent leurs soins aux blessés. De son côté, Suzanne Jaquemot mit son école au service de la Croix-Rouge. Ses élèves furent mobilisées pour fabriquer des pansements. On fit plus de charpies que de leçons ! Agée d'une dizaine d'années, la fille cadette de la Directrice abattait l'ouvrage avec la dextérité qu'elle mettait déjà en toutes choses. Moins jeune, elle eut montré dans les hôpitaux, le dévouement, l'activité dont elle fit preuve quarante ans plus tard, quand elle se pencha avec la même pitié sur les blessés de l'un et de l'autre camp.

...

Le capitaine B., époux de Suzanne, avait vécu jusqu'à la guerre, dans l'ombre de la vie de garnison. Il s'était strictement cantonné dans l'accomplissement de ses devoirs de militaire. Sans doute, un sentiment d'amertume dû à l'injustice de sa naissance existait-il au fond de lui-même. Son père, Alexandre de Valachie, s'était vu dans l'impossibilité de le reconnaître par suite des étroits liens de parenté qui existaient entre lui et la jeune mère, princesse de son sang.

Après la guerre de 1877 dont le capitaine B. revint avec le grade de commandant, une vie nouvelle commença pour lui, dans le royaume de la Roumanie libérée du passé. Le courage qu'il avait montré dans les batailles de Grivitz, de Plevna, de Smârdan lui valurent plusieurs décorations dont l'ordre russe de Sainte-Anne et celui de Saint-Stanislas. Il sortit de son anonymat militaire et mit ses qualités d'ordre, d'honnêteté et d'organisateur au service de sa jeune patrie. A deux reprises, il fut préfet en Olténie et une fois en Dobrogea. Le roi Charles Ier désirait sans doute que ces postes fussent confiés pendant les premières années de son règne, à ceux qui l'avaient aidé à conquérir l'indépendance de son royaume. Le commandant B. et ses compagnons d'armes dont l'un était son demi-frère, s'étaient distingués dans la campagne qui se termina si brillamment pour l'armée roumaine.

VII

Six années s'écoulèrent sans amoindrir le courage et la persévérance de Suzanne Jaquemot. Puis en 1887, un incident aussi inattendu que trivial mit fin à sa carrière et l'obligea de quitter cette Ecole centrale dont elle avait fait un foyer de lumière.

Le ministre de l'Instruction était à ce moment-là, Dèmetre Stourdza, homme d'Etat qui fut président du Conseil sous Charles Ier. C'était, disait-on, le personnage le plus désagréable qui eût jamais figuré dans un gouvernement. Le reine Marie de Roumanie elle-même, s'était plainte dans ses Mémoires de vexations qu'il lui avait fait subir en plusieurs occasions. Il fut, il est vrai, un travailleur infatigable et montra une grande probité dans les

affaires du royaume. Mais pour appréciables qu'elles soient chez un homme d'Etat, ces qualités n'excusent pas les procédés qu'il employait. Ajoutons qu'il fut un germanophile convaincu et que, au cours de la guerre de 1916, son fils, colonel dans l'armée roumaine, trahit son pays au profit des Allemands.

Revenons à notre récit. La plupart des élèves de l'Ecole centrale entraient dans leur famille pendant les vacances d'été tandis que la directrice partait en congé avec ses filles. On profitait de ce que les classes et les dortoirs étaient inoccupés pour effectuer de grands nettoyages. Aussi ce jour-là, les lits, les matelas, les papiers, les bancs étaient-ils au milieu de la cour des communs. La directrice se préparait à partir.

Dèmetre Stourdza tombant comme Mars en carême, sans s'être fait annoncer, se mit à crier de sa voix de tête que l'école était mal tenue. L'apostrophe la directrice interrompue par sa grossièreté, il grimaça de colère, crispant sa figure dont un œil clignotait sans cesse. Puis, il s'en alla en claquant la porte du parloir où il n'avait invité à entrer.

Suzanne Jaquemot demeura bouleversée par cette scène inconvenante. C'était bien la première fois de sa vie qu'elle s'entendait traiter de la sorte. Toutefois, elle n'envia pas aussitôt l'éventualité de démissionner de son poste, d'abandonner la tâche à laquelle elle se vouait depuis dix-neuf ans. Mais le commandant B., son mari, caractère entier et aussi intransigeant sur les questions d'honneur que le sont les militaires, n'admit pas cet affront. « Tu ne peux passer outre, dit-il à sa femme. Il faut que tu envoies sur-le-champ ta démission. »

En cette circonstance il eut raison. Il y allait de la dignité de la directrice de l'Ecole centrale de jeunes filles. Suzanne Jaquemot démissionna, le désespoir dans l'âme et en demeura inconsolable pendant longtemps. Elle faisait peine à voir, ses amis en étaient tout attristés. Elle se sentait désemparée, privée brusquement de ce qui avait été le but principal de sa vie.

Le temps, comme toujours, apporta une accalmie. Le sentiment de la tâche accomplie malgré tout, tranquillisa sa conscience. Sa famille fut sa consolation, un nouveau but dans sa vie. De ses trois filles, l'aînée s'était mariée à un jeune avocat qui devint un remarquable homme d'Etat et mourut dans l'exercice de ses fonctions de ministre plénipotentiaire de Roumanie au Japon.

Après la démission de leur mère, les deux filles cadettes se mirent courageusement à donner des leçons en ville. La pension de l'ancienne directrice était modeste de même que la retraite du colonel B., leur père. Leur frère revenu au pays, architecte débutant encore inconnu, gagnait peu. Toutefois entre son mari et ses enfants, Suzanne Jaquemot goûtait pour la première fois, de la vie de famille qu'elle avait eu si peu l'occasion de connaître.

Elle vécut assez longtemps pour le début de la première guerre mondiale. Ses filles, son fils avaient leurs foyers. Elle s'occupa tendrement de ses petits-enfants et éleva l'aînée. A tous, elle fit une vie heureuse, lumineuse. Son influence sur les siens était prépondérante. Elle fut l'aieule par excellence. Ses gendres la considéraient telle une mère et prenaient avec déférence ses conseils donnés avec tact et délicatesse. Ce fut du fait de son influence que sur ses huit petits-enfants, sept furent élevés à Genève. Non pas qu'elle mésestimât sa patrie d'adoption. Toutefois son cœur demeurait genevois.

...

Le souvenir de l'être d'élite que fut Suzanne Jaquemot n'existe plus aujourd'hui que dans bien peu de mémoires. La « grande moissonneuse » a fait le vide parmi les générations. De plus, les catastrophes qui à deux reprises se sont abattues sur le monde, le renversement de ce qui constituait autrefois les valeurs morales et qui fait que l'âme humaine est devenue méconnaissable, tout cela a balayé le passé en emportant ses délicatesses de sentiment, ses rêveries, son romantisme désuet... Mais rien ne se perd dans l'univers. Il y a peut-être encore des Suzanne Jaquemot, descendants spirituels de celle qui, il y a plus d'un siècle, partit pour l'inconnu et y découvrit une belle tâche à accomplir.

« Mémoire ouvrage.
Story of my Life by Queen Maria of Roumania.

Pour vos tricot, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95

Conférences et réunions

Mercredi 29 septembre, Genève

Association des commis, rue du Perron, 20 h. 30. Association des femmes de carrières libérales et commerciales. Conférence de Mme Hélène Guinand : L'individu face à l'Etat : abdication ou responsabilité ?

Mercredi 29 septembre

Union des femmes : Visite du Musée Lombard, à Bellverre. Rendez-vous, 14 h. 10, station de Rive, autobus No 9. S'inscrire au local, 22, rue Etienne-Dumont.